



## Procès Verbal Conseil de Communauté Du 05 décembre 2018

Le cinq décembre deux mille dix-huit, à 18h00, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué s'est réuni à Salle polyvalente de Rieucros, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU.

### Membres présents :

Jean-Jacques MICHAU, Simone VERDIER, Rolland SANCHEZ, Henri BARROU, Dominique BRETTE, Alain TOMEIO, Monique ABELLANET LE MINEZ, Marie-Françoise ALBAN, Valérie ANSELME, Nicole BASSET, Geneviève BERDEIL, Jean BLAVIT, Francis BONNET, Alain BOULBES, Francis CHAUVRY, Jacques ESCANDE, Emmanuel FABRE, Eric FLEURY, Daniel GAILLARD, Pierre GARCIA, Jean HUILLET, Marie Thérèse LOPEZ, Jérôme MOLA, Michel MORELL, Lucien PALMADE, Pierre ROUGE, Claudine SARRAIL, Alain SERVANT, Paul SOULA, Philippe TERRIDE, Gilbert VAN DER MEULEN, Jean-Pierre WIDMANN, Mathilde DERAMOND, Maguy PERROY CADENNE

### Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Christian CIBIEL à Jacques ESCANDE, Alain PALMADE à Jean-Jacques MICHAU, Fabien CATALA à Claudine SARRAIL, Xavier CAUX à Pierre ROUGE, Marie Christine JOLIBERT à Pierre GARCIA, Christian MASCARENC à Jean-Pierre WIDMANN, Serge MICHAU à Alain BOULBES

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU.

## 1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 24 septembre 2018

*Le Procès verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 24 septembre 2018 a été adopté par 40 voix pour et 1 abstention.*

## 2. DETR : Voirie

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le programme des travaux voiries regroupant la voirie intercommunale et les travaux voirie sous mandat. Pour 2019, les travaux de voirie sous mandat concernent les communes de : Aigues-Vives, la Bastide de Bousignac, La Bastide Sur l'Hers, Camon, Cazals des Bayles, Coutens, Lagarde, Lérans, Manses, Mirepoix, Régat, Rieucros, Roumengoux, Saint Quentin la Tour, pour un montant de 693 102,97 € HT.

Les travaux de la voirie intercommunale sont évalués à 350 000 HT.

Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux de voirie		Etat - DETR 2019	30 %	312 930,87 €
programme CCPM 2019				
-Voirie communautaire	350 000,00 €			
-Travaux sous mandat	693 102,97 €	Autofinancement	70 %	730 172,03 €
<b>Total</b>	<b>1 043 102,97 €</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>1 043 102,97 €</b>

Monsieur le Président demande l'autorisation de formuler cette demande de subvention.

**Adopté à l'unanimité**

### 3. Piscine : actualisation du plan de financement

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée, que lors du dernier conseil communautaire, un plan de financement pour la 2<sup>e</sup> tranche des travaux de réhabilitation de la piscine a été adopté. La situation a évolué, puisque la Communauté de Communes a la possibilité de solliciter une aide de la Région sur le coût global (hors projet des dépenses liées à la rénovation énergétique qui font l'objet d'une sollicitation au fond Européen FEDER).

Enfin, pour optimiser le Plan de financement, la Communauté de Communes sollicite une aide complémentaire du Conseil Départemental de l'Ariège, sur la tranche 2 du projet, au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Cette demande de financement porte sur la globalité de l'opération (T1 et T2) en intégrant les aides déjà notifiées pour la tranche 1.

Monsieur le Président propose d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Travaux de rénovation énergétique	617 000 €	<i>État – T1 DSIL 2018 (dépenses de rénovation énergétique inclus dans l'assiette éligible)</i>	17,80%	252 720 €
		<i>État T2 DSIL 2019 (dépenses de rénovation énergétique inclus dans l'assiette éligible)</i>	22,20%	315 280 €
Mise en accessibilité	350 000 €	<b>Région Occitanie – équipements sportifs d'intérêt territorial (25% de l'assiette hors rénovation énergétique et hors MOE)</b>	16,20%	229 990 €
Rénovation du bâti	148 000 €	<b>CD09 – T1 DCEP jeunesse et sport (20% des dépenses restantes au titre des équipements sportifs soit une aide de 60 360 €) et dispositif d'aide à la rénovation énergétique des ERP (10K€ plafond)</b>	4,25%	60 360 €
		<b>CD09- T2 DCEP jeunesse et sport (7% sur une assiette de 551 200 €).</b>	2,88%	40 850 €
Aménagements extérieurs	100 000 €	<b>EUROPE-FEDER Axe VIII Rénovation énergétique des bâtiments publics (45% de l'assiette rénovation énergétique).</b>	16,67%	236 800 €
Maîtrise d'œuvre	205 000 €	<b>Autofinancement</b>	20%	284 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 420 000 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>100%</b>	<b>1 420 000 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

### 4. Signalétique d'Information Locale (SIL) : Demande subvention Leader

Monsieur le Président appelle à l'Assemblée que le dossier de demande de subvention pour l'étude SIL évolue. Il y a possibilité de faire une demande d'aide Leader s'élevant à 48% du montant total HT. La Communauté de Communes, maître d'ouvrage, a un

autofinancement à hauteur de 20% imposé (42% sans Leader) . La contribution de la Communauté de Communes passe de 13 642 € à 6 488 €.

Monsieur le Président propose d'approuver le nouveau plan de financement qui intègre la prise en charge par les fonds européens d'une partie de la dépense:

Dépenses HT		Recettes HT		
Devis étude SIL de Mirepoix	13 642 €	CD09	20%	6 488 €
Devis étude SIL Pays d'Olmes	12 758 €	CCPO	12%	3 893 €
Conception graphique	6 040 €	LEADER	48%	15 571 €
		Autofinancement	20%	6 488 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 440 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>32 440 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

#### **5. Syndicat De l'Energie 09 (SDE09) : Travaux extension ateliers intercommunaux**

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que des travaux d'extension sur le réseau public d'électricité pour les ateliers intercommunaux doivent être réalisés par le SDE09. Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 9 200 € HT.

Monsieur le Président demande d'approuver ce plan de financement :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux extension réseau	9 200 €	SDE 09	3 680 €
		Autofinancement	5 520 €
<b>Total HT</b>	<b>9 200 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>9 200 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

#### **6. Projet de contrat Grand Site avec la Région Occitanie**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Henri Barrou, Vice-président en charge de la commission tourisme. Monsieur Henri Barrou explique à l'Assemblée que la Région Occitanie s'est engagée dans une politique ambitieuse de promotion et de valorisation de ses Grands Sites touristiques. Cette politique s'inspire de la démarche engagée par l'ancienne Région Midi-Pyrénées qui visait à valoriser les sites touristiques majeurs de Midi-Pyrénées au niveau national et international.

Un Grand Site Occitanie est un site qui réunit les caractéristiques suivantes : il est d'abord doté d'un patrimoine architectural et/ou naturel remarquable ou d'un site culturel de rayonnement international et disposant tout particulièrement d'une ou plusieurs composante(s) à caractère exceptionnel (dit « cœur emblématique » du Grand Site

Occitanie). De forte notoriété, nationale, voire internationale, il est très fréquenté et contribue fortement à l'attractivité de la région Occitanie/Pyrénées Méditerranée.

La politique des Grands Sites Occitanie a pour objectif :

- de favoriser le développement de l'activité au sein des territoires,
- de pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de l'environnement,
- de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie en prenant appui sur les sites touristiques, naturels et culturels de forte notoriété, la promotion de la destination de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée sur les marchés étrangers, français et de proximité,
- de développer une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale dans les cœurs emblématiques des « Grands Sites Occitanie »,
- d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine,
- de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité de l'accueil, des services, des produits et des aménagements afin que le séjour sur le site soit à la hauteur des attentes des visiteurs,
- d'organiser une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement dans la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- d'inciter les visiteurs à découvrir les sites et les produits issus de son territoire environnant et ainsi assurer le renvoie des visiteurs vers les autres « Grands Sites Occitanie » de la région Occitanie,
- de favoriser l'appropriation du patrimoine des « Grands Sites Occitanie » par les habitants de la région et les acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs de notre territoire régional,
- de préserver la qualité de vie des habitants de la région et de chaque territoire concerné.

Sur la base de ces critères, la Commission Permanente du Conseil Régional du 07 juillet 2017 a voté le lancement d'un appel à projet afin de sélectionner les futurs Grands Sites de la région Occitanie.

En s'appuyant sur l'expérience de la collection Ariège labellisée « Grands Sites Midi-Pyrénées », le Département a été nommé collectivité chef de file pour répondre à l'appel à projet de la Région.

Deux candidatures ont été déposées par le Conseil Départemental, le 30 septembre 2017 auprès de la Région Occitanie :

- un Grand Site Occitanie autour de Foix/Montségur, Cités médiévales ;
- un Grand Site Occitanie autour de Niaux/Mas d'Azil, Ariège Préhistoire.

Ces deux candidatures ont été retenues par la Région Occitanie lors de la Commission Permanente du 15 décembre 2017 et font ainsi partie des 40 Grands Sites de la région Occitanie.

Le Grand Site Occitanie « Foix-Montségur, Cités médiévales » est composé de deux cœurs emblématiques dont les périmètres sont : d'une part, la Cité classée de Foix autour du château médiéval et d'autre part, le périmètre de l'Opération Grand Site de France du site de Montségur. La zone d'influence du Grand Site « Foix-Montségur, Cités médiévales » s'étend sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Foix-Varilhes et des Communautés de Communes du Pays d'Olmes, Pays de Mirepoix et du Pays Couserans. Celle-ci comprend deux lieux de visites majeurs que sont la Cité de Mirepoix et la Cité de Saint-Lizier.

Les actions de valorisation et de promotion du Grand Site doivent faire l'objet de la signature d'un contrat d'une durée de 4 ans (2018/2021) entre la Région Occitanie, le Conseil Départemental de l'Ariège (collectivité chef de file du contrat) et de l'ensemble des collectivités concernées par les périmètres des cœurs emblématiques ainsi que les collectivités maîtres d'ouvrages des actions prévisionnelles identifiées dans le contrat Grand Site Occitanie. Le contrat pourra faire l'objet d'avenant permettant d'intégrer des actions supplémentaires non pré-identifiées.

La feuille de route prévisionnelle du Grand Site Occitanie « Foix-Montségur, Cités médiévales » concernant le territoire des Pyrénées Cathares s'articule autour des actions prévisionnelles.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer ce contrat.

**Adopté à 40 voix pour et 1 abstention**

## **7. Achat Terrain ZA de l'Arbre Blanc**

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que depuis 2005, la Communauté de Communes tente d'acheter à EDF un terrain sis dans la ZA de l'Arbre blanc. Un accord avait été conclu quant au prix, mais la cession de l'acte n'a jamais pu avoir lieu. Depuis EDF est devenu ERDF, puis ENEDIS.

C'est à ENEDIS qu'il est revenu de signer l'acte de vente à la Communauté de Communes, au prix initial soit 5 287,49€.

Toutefois le budget annexe de la ZA de l'Arbre est clôturé. Monsieur le Président propose de délibérer pour que cette transaction soit faite sur le budget principal.

**Adopté à l'unanimité**

## **8. Vente Terrain ZA de l'Arbre Blanc**

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que le GFA Clair de Terre a adressé une proposition d'achat de la parcelle 9b cadastrée E2181 de la ZA de l'Arbre Blanc à Mirepoix. Le projet consiste à pérenniser et rendre transmissible l'exploitation agricole exercée par le GAEC « l'Attraction Terrestre », qui exploite en maraîchage biologique des parcelles dans la même zone artisanale.

Cette parcelle servirait à la construction d'un bâtiment en bois de 400 m<sup>2</sup> avec salle de vente, préparation de commandes, poste de lavage des légumes. Un espace stockage en chambre froide serait créé et proposé à la location aux maraîchers environnants avec qui un réseau d'entraide est en place, pour un prix de location correspondant aux frais de fonctionnement.

Une étude a été faite par le GFA Clair de Terre qui confirme une attente des consommateurs de Mirepoix et alentours, pour l'achat de produits bio.

Leur proposition de prix d'achat est de 49 000 € HT, alors que le prix sur lequel nous avons délibéré en 2013, était de 98 395,56 € HT.

Messieurs Bonnet, Morell et Terride demandent des explications par rapport à ce prix de vente et celui du terrain vendu à Century 21 dernièrement.

Monsieur le Président explique que cette parcelle 9b faisait partie d'une grande parcelle qui a été divisée à la suite de l'acquisition d'une partie de cette grande parcelle par l'entreprise Chausson. Cette parcelle 9b est pentue, et inondable vers le bas du terrain. Son prix est surévalué.

Madame Verdier explique l'intérêt du projet porté par le GFA Clair de Terre

**Adopté par 39 voix pour et 2 abstentions**

## **9. Lancement d'une étude préalable à la création de 3 Périmètres Délimités des Abords**

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 (dite loi LCAP) a créé une alternative aux rayons de protection des bâtiments historiques de 500 mètres : les périmètres délimités des abords (PDA).

L'objectif des périmètres délimités des abords est de s'affranchir de la distance de 500 mètres, pour déterminer les secteurs qui contribuent réellement à la mise en valeur du monument historique inscrit ou classé.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, en cours, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé aux communes de réfléchir à la création de PDA sur les communes de la Communauté de communes.

Le fait d'élaborer les deux procédures en parallèle est plus cohérent et permettrait de mutualiser l'enquête publique.

Trois communes ont émis le souhait de s'engager dans cette procédure, et l'ont exprimé par un vote en Conseil municipal. Il s'agit des communes de LA-BASTIDE-DE-BOUSIGNAC, LAGARDE et TEILHET.

La Commune de SAINT FELIX DE TOURNEGAT souhaiterait s'engager également dans cette procédure, dès lors que son conseil municipal l'aura exprimé par vote.

Étant compétente en matière de document d'urbanisme, la Communauté de Communes est habilitée pour engager cette procédure, en concertation bien entendu avec les communes concernées.

Monsieur le Président propose d'approuver le lancement d'une étude préalable à la création d'un Périmètre Délimité des Abords, dont l'élaboration sera confiée à l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ariège (UDAP 09).

La commune de Saint Félix de Tournegat demande si elle peut être intégrée dans cette procédure si le conseil municipal délibère favorablement

***Adopté à l'unanimité***

## **10. Environnement**

### **1. Nouvelle opération de kit de compostage**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Simone Verdier, Vice-présidente en charge de la commission environnement. Madame Verdier rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes a mis en place en 2015 une opération de compostage individuel. L'Ademe et le Conseil Départemental avaient en partie financé cette action.

Cette opération a été étalée dans le temps et a rencontré un véritable succès. Tous les composteurs (400) ont été vendus. Une liste d'attente a été ouverte où une cinquantaine de personnes est déjà inscrite.

Cette opération pourrait être renouvelée pour une centaine de composteurs financée sur les fonds propres de la Communauté de Communes. Toutefois, afin d'avoir ces composteurs à moindre prix, un accord a été passé avec le SMECTOM qui rétrocèdera à la Communauté de Communes, les composteurs au prix d'achat. La Communauté de Communes pourrait s'aligner sur le prix de vente du SMEC TOM, soit 11 € le kit.

Monsieur le Président de renouveler cette opération compostage en ces termes.

***Adopté à l'unanimité***

### **2. Utilisation du service de broyage avec la commune de Val de Lambronne**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Simone Verdier, Vice-présidente en charge de la commission environnement. Madame Verdier explique que la Commune de Val de Lambronne dans l'Aude, fusion de Caudeval et Gueytes et Labastide, assure la collecte des déchets verts de son territoire qu'elle souhaite valoriser. Déchets verts qui, par conventionnement, sont déposés à la déchèterie de Mirepoix.

La Commune demande la possibilité d'utiliser le broyeur de la Communauté de Communes. Cette utilisation se fera en présence d'un agent de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose de fixer la prestation à 50 € par heure d'utilisation (matériel et personnel).

**Adopté à l'unanimité**

### 11. Autorisation de dépenses

Monsieur le Président explique qu'afin de pouvoir réaliser les dépenses d'investissement relatives aux opérations en cours ou celles projetées sur le budget 2019, il demande de bien vouloir l'autoriser, dans l'attente du vote du budget 2019, à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme les dispositions légales le permettent, pour les affectations suivantes :

Chapitre20		Fonction 0	5 000 €
Chapitre 204		Fonction 9	5 000 €
Chapitre 21		Fonction 0	15 000 €
Chapitre 23	Travaux accessibilité	Fonction 0	25 000 €
Opération 10	Siège CCPM	Fonction 0	2 500 €
Opération 11	Crèche interco	Fonction 6	2 500 €
Opération 12	Chemins de randonnées	Fonction 8	5 000 €
Opération 20	Médiathèque	Fonction 3	8 500 €
Opération 22	Achat matériel	Fonction 0	10 000 €
Opération 24	Déchets	Fonction 8	10 000 €
Opération 26	Atelier interco	Fonction 8	100 000 €
Opération 29	Gendarmerie	Fonction 0	20 000 €
Opération 34	Piscine	Fonction 4	175 000 €

**Adopté à l'unanimité**

### 12. Attribution du marché assurances à partir du 1<sup>er</sup> janvier

Monsieur le Président explique que l'appel d'offre pour le renouvellement du marché des assurances de la Communauté de Communes a été accompagnée par le cabinet Arima consultant. L'appel d'offre a été mis en ligne du 14 août au 27 septembre.

Le marché est constitué de 5 lots :

- Lot 1 Dommages aux biens = 3 offres reçues, dont un déclarée irrégulière
- Lot 2 Responsabilités et risques annexes 2 offres reçues
- Lot 3 véhicules à moteur 2 offres reçues
- Lot 4 Protection juridique et fonctionnelle 3 offres reçues dont une déclarée irrégulière
- Lot 5 prestations statutaires 4 offres reçues

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 octobre, les attributaires du marché sont les suivants :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT
1- Dommages aux biens	SMACL	10 595,62 €
2- Responsabilités et risques annexes	SMACL	3 379,49 €
3- Véhicules à moteur		3 950,89 €
Prestation supplémentaire bris de machine	SMACL	171,15 €
4- Protection juridique et fonctionnelle	SMACL	1 223,28 €
5- Prestations statutaires	SOFAXIS <i>(Formule de base + longue maladie et maladie longue durée+ maladie ordinaire franchise 15J)</i>	35 554,28 €
<b>TOTAL</b>		<b>54 874,71 €</b>

Monsieur le Président propose retenir ces offres.

**Adopté à l'unanimité**

### **13. Demande de délégation suite au recours contre l'approbation de la mise en compatibilité du PLU de Roumengoux**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'Association « Cazals environnements » a déposé un recours gracieux le vendredi 23 novembre à la Communauté de Communes contre la délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2018, relative à la déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet d'extension de la carrière Rescanières à Roumengoux et l'approbation de la mise en compatibilité du PLU de Roumengoux.

Monsieur le Président demande une délégation dans le cas où il y aurait des actions en justice.

**Adopté à l'unanimité**

### **14. Personnel**

#### **1) CIA : Complément Indemnitare Annuel**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire en vigueur depuis le 1 novembre 2017), 2 primes différentes et obligatoires sont prévues :

- L'IFSE, Indemnités de Fonction, Sujétions et d'Expertise, mensualisée et dépendant du métier exercé,
- Le CIA, Complément Indemnitare Annuel, dépendant de l'absentéisme des agents et de leur engagement, calculé en fonction d'une grille remplie lors des entretiens professionnels.



Lors du vote du RIFSEEP en conseil communautaire du 24 octobre 2017, le montant maximal par fonction du CIA n'avait pas été précisé.

Afin de pouvoir effectuer le versement de cette prime en décembre 2018, Monsieur le Président propose de fixer un montant maximal annuel de 200 € par agent des différents groupes de fonctions déterminés dans les catégories A,B et C.

***Adopté à l'unanimité***

## **2) Ouverture de postes**

### **a) Poste Rédacteur Catégorie B**

Suite au départ annoncé de la responsable du service Comptabilité, Monsieur le Président propose l'ouverture d'un poste de Responsable de Service Administration Finances. Cette personne sera recrutée au niveau Rédacteur à temps complet de catégorie B, ou de catégorie C avec expérience. Dans le cas de non candidature d'une personne sous statut, un contractuel serait recruté.

Elle sera chargée aussi de la constitution des dossiers « Marchés Publics » de la Communauté de Communes.

Elle finalisera la mutualisation et dirigera le service commun de mutualisation des services comptabilité/gestion de la commune Mirepoix et de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ouvrir un poste de Rédacteur à temps complet de catégorie B.

Dans le cas de non candidature d'une personne sous statut, un contractuel sera recruté.

***Adopté à l'unanimité***

### **b) Poste Technicien Catégorie B**

Monsieur le Président explique que l'encadrant technique Environnement, est actuellement en contrat de droit public à durée déterminée renouvelable d'année en année. Afin, de lui procurer une plus grande stabilité, il propose l'ouverture d'un poste de Technicien, catégorie B.

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ouvrir un poste de Technicien à temps complet de catégorie B.

Dans le cas de non candidature d'une personne sous statut, ou candidature non satisfaisante, il sera proposé à l'encadrant technique actuel, un contrat sur 3 ans.

***Adopté à l'unanimité***

## **3) Convention de mise à Disposition avec la Mairie de Mirepoix**

Monsieur le Président explique qu'un salarié contractuel à 25h/semaine de la Communauté de Communes, est également fonctionnaire à 10h semaine de la Mairie de Mirepoix. Il y exerce le rôle de placier des marchés du lundi et jeudi.

Cet agent doit assurer des réunions et suivre des formations dans le cadre de son emploi à la mairie. Ce temps supplémentaire est pris sur ses heures prévues à la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes demande le remboursement de ce temps supplémentaire effectué à la Mairie, dans le cadre d'une convention à établir.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer cette convention.

***Adopté à l'unanimité***

## 15. Enfance Jeunesse

### 1) Projet Éducatif de Territoire

Monsieur le Président donne la parole à Madame Dominique Brette, Vice-présidente en charge de la commission Enfance Jeunesse. Madame Brette rappelle qu'en 2015, les mairies et la Communauté de Communes ont validé le PEDT 2015-2018 inscrit dans le Projet Educatif Local. Ce PEDT prend en compte la scolarisation des enfants 3-11 ans. Ce projet ayant été validé pour une durée de 3 ans par les institutions DDCSPP et l'Inspection Académique, il a été demandé de reconduire ce projet pour les périodes octobre 2018 à octobre 2021.

Madame Brette explique que cette année, il est demandé aux communes de délibérer sur l'adoption au Projet Educatif Intercommunal (PEI) qui prend en compte les enfants de 0 à 25 ans sur tous les temps de leur vie (école, loisirs, vie associative, etc...). Les objectifs du PEI autour de l'autonomie et la citoyenneté, ont été renforcés avec la sollicitation de la vie associative et comment les impliquer dans notre quotidien dans les accueils de loisirs. Le PEI prend en compte l'Articulation scolaire et périscolaire, le dit PEDT

Le volet Articulation scolaire et périscolaire (PEDT) permettra aux communes qui fonctionnent sur la base de 4,5 jours d'école, de percevoir le fond d'amorçage de 50€ par élèves, et à la Communauté de Communes d'avoir une bonification de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) de la Caisse d'allocation Familiale de 0,54 € de l'heure à 1 € de l'heure dans le cadre de la mise en place d'un centre de loisirs le mercredi matin.

Monsieur le Président propose d'adopter le Projet Educatif Intercommunal

***Adopté à l'unanimité***

### 2) Renouvellement de contrats avec la CAF

Monsieur le Président donne la parole à Madame Dominique Brette, Vice-présidente en charge de la commission Enfance Jeunesse. Madame Brette rappelle à l'Assemblée que le contrat enfance jeunesse signé entre la CAF de l'Ariège et la Communauté de Communes a une durée de 4 ans. La Communauté de Communes doit le renouveler pour la période 2018-2021 dont le montant avoisine les 98 000 € par an et pour 4 ans (base 2018).

Ce contrat Enfance Jeunesse permet d'avoir un soutien financier pour les dispositifs existants tels que :

- Relais d'Assistantes Maternelles
- LAEP
- Multi-accueil
- ALAE
- Centres de loisirs de Lérans et Mirepoix
- Centre de loisirs juniors et accueil de jeunes
- La coordination
- Les financements BAFA-BAFD

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer le contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.

***Adopté à l'unanimité***

### 3) Conventions de remboursement des services mis à disposition pour l'Enfance Jeunesse

Monsieur le Président donne la parole à Madame Dominique Brette, Vice-présidente en charge de la commission Enfance Jeunesse. Madame Brette rappelle à l'assemblée que les conventions de remboursements aux communes pour les fluides et mise à disposition

des personnels, ainsi que des communes vers la Communauté de Communes, sont arrivées à leur terme au 31 décembre 2017.

Afin de pouvoir engager les remboursements réciproques pour l'année 2018, en 2019, le Président propose de les renouveler pour une durée de 4 ans (2018 à 2021, sur la même période que le contrat enfance jeunesse).

- Les communes de : Lérans, Aigues-Vives, St Quentin et La Bastide de Bousignac, sont concernées pour des conventions de remboursements aux communes pour les fluides et mise à disposition du personnel,

- La commune de Rieucros est concernée pour des conventions de remboursements aux communes pour les fluides et mise à disposition du personnel et mises à dispositions des personnels de la Communauté de Communes pour la Mairie,

- La Commune de Mirepoix est concernée par des conventions de remboursements aux communes pour les fluides et mises à dispositions des personnels de la Communauté de Communes pour la Mairie,

- La commune de Teilhet est concernée pour une convention de mise à disposition du personnel de janvier à août 2018.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer ces conventions.

***Adopté à l'unanimité***

## **16. Ronde de l'Isard**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les organisateurs de la Ronde de l'Isard souhaiteraient faire une étape à Mirepoix. Cette course à lieu au mois de mai.

Mirepoix avait accueillie en 2012, l'arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape, le jeudi 23 mai 2019 elle pourrait être ville de départ de la 38<sup>e</sup> édition.

La Ronde de l'Isard est une course cyclosportive qui se déroule en Midi-Pyrénées et plus particulièrement en Ariège (terre du vélo) et Haute Garonne. Le départ le premier jour et l'arrivée finale le dimanche, se font à Saint-Girons, Berceau de la course, depuis sa création.

L'association qui organise cette course est constituée exclusivement de bénévoles. Plus de 100 personnes pour l'organisation, 28 motards pour la sécurité civile. Elle se déroule sous l'égide et avec le soutien de la Société ASO, société du Tour de France.

Cette course à étapes sur 600 km environs, est classée épreuve internationale depuis 1982 et classée Espoirs en 1998 (- de 23 ans). Elle se dispute sur 4 jours du jeudi au dimanche.

La Commune de Mirepoix s'impliquera dans l'organisation matérielle via ses services techniques conjointement à ceux de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 5 000 €.

***Adopté à l'unanimité***

## **17. Renouvellement de la convention de prêt de salle à Mirepoix Chiche**

Monsieur le Président rappelle que la convention d'usage précaire d'utilisation des locaux situés en rez-de-chaussée d'un immeuble bâti, sise 14 rue Vidal Lablache à Mirepoix d'une surface de 15m<sup>2</sup> environ, avec l'association Mirepoix Chiche consentie à titre gracieux, est arrivée à échéance.

Monsieur le Président demande l'autorisation de la renouveler et de la signer pour une durée de 3 ans renouvelable.

***Adopté à l'unanimité***

## 18. PETR

### 1) Rallongement de la durée de la convention de prestation de service avec le PETR

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier conseil de communauté, l'assemblée a voté le renouvellement de la convention de prestation de service avec le PETR pour une durée de 18 mois.

Lors de sa dernière réunion, le Bureau du PETR a souhaité porter la durée de la convention à 21 mois.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer cette nouvelle convention

**Adopté à l'unanimité**

### 2) Versement de la Cotisation de la Communauté de Communes au PETR

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la participation de la Communauté de Communes au PETR pour l'année 2019 est appelée pour un montant de 14 764 €.

Pour conforter la trésorerie du PETR qui est fragilisée par la perception tardive des Fonds Européens, Monsieur le Président demande l'autorisation de verser la participation de la Communauté de Communes dès le début 2019 sur le budget 2019.

**Adopté à l'unanimité**

## 19. Décisions prises par délégation

Selon les dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informe le conseil de communauté des décisions prises par délégation.

Objet	Référence de la décision
Signature du marché de Maitrise d'œuvre Réhabilitation, rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la piscine communautaire de Mirepoix	N°14/043
Signature du marché Etude préalable à l'installation d'une signalétique d'intérêt local en Pyrénées Cathares	N°14/043
Signature du marché de travaux « requalification friche industrielle en ateliers et bureaux communautaires : Lot 1 VRD 114 159.38 € - ABTP Lot 2 Menuiserie extérieures 121 185.22 € - POM Lot 3 Plâtrerie Isolation faux plafond 56 000 € - VIDAL Lot 4 Menuiseries intérieures -25 806.18 € - ACRO'BAT Lot 5 Electricité chauffage – 59497.00 € - COMAS JOURET Lot 6 Plomberie sanitaire – 65981.19 € CENTENERO Lot 7 Sols durs -Faïence – 48 182.48 €- FERRAND Lot 8 Sols Souples Peinture Nettoyage – 14 000 € - ARTS et PEINTURE 09 Soit un total de travaux de 408 965.48 € HT	N°14/043

## 20. Information et questions diverses

### 1) Ecofinances

Monsieur André Roques, Maire de Rieucros demande où en sont les études d'Ecofinances sur les logements vacants ?

Monsieur le Président répond que la chargée mission urbanisme vérifie si les logements classés en ruine sont avérés. En effet certaines bâtisses ont été rénovée et non déclarées.

### 2) Transfert des compétences « eau et assainissement »

Monsieur le Président fait part d'un courrier de la préfecture relatif au transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans le cadre de la Loi NOTRe. Suite à un désaccord de nombreuses communes et syndicats, la loi devrait être assouplie.

Monsieur le Président propose qu'une réunion sur ce thème très complexe, soit organisée avec les mairies et syndicats des eaux concernées.

### 3) Tarification incitative

Madame Simone Verdier, Vice-présidente en charge de la commission environnement rappelle qu'en 2025 la taxe d'enfouissement (TGAP) passera de 17 € à 65 € la tonne.

- 1- Dès le début 2019, la Communauté de Communes doit lancer une enquête sur la containérisation des usagers. Une équipe ira aller à la rencontre de chaque foyer pour évaluer le volume des bacs individuels et les possibilités de stockages.
- 2- Un bureau d'étude va être embauché sur 3 ans pour aider à passer toutes les étapes allant vers la tarification incitative sans rien oublier.
- 3- On doit renforcer le service déchets avec un chargé de mission qui suivra les points 1 et 2.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, il y aura une concertation avec les élus pour examiner les choix possibles entre la taxe incitative basée sur l'assiette du foncier bâti ou la redevance incitative qui est calculée en fonction de la production des déchets par foyer au-delà du forfait de base. Il faudra se prononcer sur la grille tarifaire et les battements possibles.

### 4) Fonctionnement de l'EISE

Monsieur le Président rappelle les deux grandes activités de l'EISE :

Le centre social, avec des animations et ateliers  
Le SSIAD : le service de soin infirmier à domicile

Monsieur le Président explique que la Présidente de l'EISE a démissionné et qu'il a été élu Président secondé par Dominique Brette.

Un bilan a été fait. Il en ressort que l'EISE n'a pas de problèmes financiers structurels mais de problèmes de trésorerie. L'Association a un CA est composé de personnes intéressées par leurs activités, mais peu impliquées dans le fonctionnement général.

Le SSIAD composé de 12 aides soignantes et 1 infirmier coordonateur, est un service très technique reconnu par l'ARS. Si la Sécurité Sociale paie les actes, il y a cependant un déficit sur service qui a épuisé les réserves de l'EISE.

Monsieur le Président propose une nouvelle organisation : passer une convention avec Ariège Assistance pour le SSIAD et intégrer le « centre social » dans la Communauté de Communes en créant un CIAS avec un budget annexe.

Actuellement le dossier n'est pas finalisé, Monsieur le Président doit rencontrer les partenaires financiers avec le Directeur de l'EISE.

#### **5) Fonds de concours église de Camon**

Monsieur Huillet, Maire de Camon remercie les délégués pour avoir voté le fonds de concours pour la restauration d'une partie de la toiture de l'église de Camon. Il informe l'Assemblée qu'il existe des possibilités de mécénat. Le Retable de l'église de Camon a été restauré grâce au mécénat américain.

**La séance est levée à 19h45**